

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 30 juin 2014

CP2014_06_38
id. 793

L'an deux mille quatorze le trente juin , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :
M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. J-M. BAYLET, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRAL, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. R. MASSIP, M. J-P. QUEREILHAC, M. D. ROGER, M. J. ROSET

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Par décision en date du 22 février 2008, notre Assemblée Départementale a créé une politique d'aide spécifique afin d'accompagner les programmes de Recherche et Développement (R&D) engagés par les PME et PMI du Tarn-et-Garonne, en partenariat avec les acteurs régionaux de la recherche.

Mise en conformité avec les réglementations européennes par délibération du 15 novembre 2013 (DM2), elle concerne tout projet de R&D porté par une entreprise du département, labellisé par les Pôles de compétitivité.

Le taux d'intervention du Conseil Général varie en fonction de la nature du programme de recherche (recherche fondamentale, industrielle ou expérimentale), de l'existence ou non de partenariats (projet porté par une seule ou plusieurs entreprises) et de la taille de l'entreprise impliquée (petite, moyenne ou grande).

Au regard de ces critères, les taux maximum d'aides publiques peuvent varier entre 25 % et 100 %.

Après réception des dossiers et vérification de leur éligibilité, ces derniers sont présentés au comité « Avenir Entreprise » qui émet un avis technique puis à la Commission Permanente du Conseil Général du Tarn-et-Garonne qui statue en dernier ressort sur l'octroi de l'aide.

I - SARL DESGRANGES AREO

L'ENTREPRISE

Installée depuis le 08 mars 2000 à Grisolles, **la société Desgranges Aero** s'est développée principalement dans le secteur aéronautique.

Aujourd'hui, elle est reconnue et qualifiée pour ses compétences en fabrication et maintenance d'outils coupants, auprès notamment des grands donneurs d'ordres tels que EADS, SAFRAN ou leurs sous-traitants. Elle fait partie du groupe DESGRANGES basé à Andrézieux Bouthéon (42).

La stratégie de la société consiste à développer ses compétences en métaux durs dans le domaine aéronautique et à consacrer un volet croissant de son activité au financement de projets R&D.

LE PROJET

DESGRANGES AERO est le porteur du **projet de R&D collaboratif UHP-NOTOCO** portant sur l'usinage à haute productivité de nouveaux titanes et la caractérisation d'outils coupants en fraisage.

Ce projet d'un coût total de 1 189 812 € sur 24 mois regroupe, outre DESGRANGES AERO, les sociétés LMBA (spécialisée dans la numérisation des données de fabrication) et Figeac Aero (46) et le laboratoire public LRPmip de l'IUT de Figeac.

Le projet a été retenu par la Région dans le cadre de son appel à projets AEROSAT et bénéficiera à ce titre d'une aide régionale globale de 493 912 €.

Afin de mener à bien ce projet qui permettra de lever des verrous technologiques importants en termes de modélisation des efforts de coupe en fraisage et de maximiser la performance des outils coupants en milieu industriel, **l'entreprise a décidé d'investir 293 321 € dans le programme UHP-NOTOCO.**

LES INVESTISSEMENTS

	A réaliser	Eligible Conseil Général
Equipements de R&D et sous-traitance		
Equipements et amortissements	106 543 €	106 543 €
Sous-traitance	30 400 €	30 400 €
Sous-total (1)	136 943 €	136 943 €
Dépenses de personnel		
Salaires	110 581 €	110 581 €
Sous-total (2)	110 581 €	110 581 €
Frais Généraux		
Frais généraux et de structure	45 797 €	45 797 €
Sous-total (3)	45 797 €	45 797 €
TOTAL GENERAL (1+2+3)	293 321 €	293 321 €

Au regard du régime cadre exempté de notification N°X60/2008 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation le taux maximum d'aides publiques autorisé applicable à ce type de projet est de 50 %.

La Région intervient sur UHP-NOTOCO à hauteur de 121 660 € en faveur de la société DESGRANGES AERO. Elle intervient également en faveur des sociétés LMBA, FIGEAC AERO et le laboratoire LRPmip de l'IUT de Figeac.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Général pourrait intervenir à hauteur de 25 000 €, **soit environ 8,5 % des investissements retenus.**

Au total, **l'aide globale (tous financeurs publics confondus) attribuée à DESGRANGES s'élèverait à 146 660 €, soit 50 % du coût total de ses dépenses liées au projet UHP-NOTOCO.**

AVIS DU COMITE AVENIR ENTREPRISE

Après examen de la demande, le comité technique « Avenir Entreprise » dans sa séance du 28 février 2014 considérant que la réalisation de ce programme permettra à l'entreprise tarn-et-garonnaise de :

- Développer de nouvelles compétences pour l'usinage et la coupe de nouveaux métaux durs (titane notamment),
- Proposer une nouvelle instrumentation mobile et peu onéreuse accessible à tous,

· Renforcer la position concurrentielle de l'entreprise sur un secteur important pour l'aéronautique,

propose d'accompagner l'entreprise DESGRANGES, au titre de **la politique départementale de soutien aux programmes de R&D des entreprises** à hauteur de **25 000 €**.

II - SAS PROOFTAG

L'ENTREPRISE

Créée en 2004 à Montauban, **PROOFTAG** développe des solutions de sécurité et de traçabilité simples, performantes et innovantes pour la protection des marques et la certification de documents.

L'entreprise qui a démarré son activité à NOVALIA et est installée sur son site d'ALBASUD.

Grâce à sa technologie (code à bulles) la société propose ainsi des solutions d'anti-contrefaçon sur-mesure dans plusieurs secteurs : vins & spiritueux, horlogerie & joaillerie, pharmacie & cosmétiques, électronique, art, documents d'identité...

LE PROJET

PROOFTAG participe au **projet de R&D collaboratif E-SATPACK**, porté par la société toulousaine E-LOGIK (spécialiste des solutions logistiques pour le e-commerce). Ce projet vise à mettre au point un colis intelligent, sécurisé, géolocalisable et directement relié au consommateur par l'intermédiaire d'un smartphone.

Ce projet d'un coût total de 715 058 € sur 24 mois regroupe, outre PROOFTAG et E-LOGIK, un laboratoire public toulousain, spécialisé dans les sciences humaines et les usages, le Laboratoire des Sciences Sociales du Politique de l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse. Il a été retenu par la Région dans le cadre de son appel à projets LAPEROUSE et bénéficiera à ce titre d'une aide régionale globale de 339 157 €.

Afin de mener à bien ce projet qui permettra d'augmenter la confiance dans l'e-commerce et donc les ventes réalisées par ce canal, **l'entreprise PROOFTAG a décidé d'investir 294 200 € dans le programme E-SATPACK.**

LES INVESTISSEMENTS

	A réaliser	Eligible CG
Equipements de R&D et sous-traitance		
Conseil R&D	25 000 €	25 000 €
Système hébergé de gestion de l'info	15 800 €	15 800 €
DLL application mobile	8 000 €	8 000 €
SSL	2 998 €	2 998 €
PKI	14 000 €	14 000 €
Sous-total (1)	65 798 €	65 798 €
Dépenses de personnel (salaires)		
Responsable R&D	61 471 €	0 €
Ingénieur 1	54 470 €	0 €
Ingénieur 2	10 173 €	0 €
Ingénieur / Chef de projet	46 592 €	0 €
Ingénieur / Directeur Commercial	32 136 €	0 €
Ingénieur / Directeur Industriel	23 560 €	23 560 €
Sous-total (2)	228 402 €	23 560 €
TOTAL GENERAL (1+2)	294 200 €	89 358 €

Au regard du régime cadre exempté de notification N°X60/2008 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation le taux maximum d'aides publiques autorisé applicable à ce type de projet est de 60 %.

La Région intervient sur E-SATPACK à hauteur de 117 411 € en faveur de la société PROOFTAG. Elle intervient également en faveur de la société E-LOGIK et du laboratoire LASSP.

La communauté d'agglomération du Grand Montauban intervient à hauteur de 26 807 € en faveur de la société PROOFTAG.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Général pourrait intervenir à hauteur de 26 807€, **soit environ 30 % des investissements retenus.**

Au total, **l'aide globale (tous financeurs publics confondus) attribuée à PROOFTAG s'élèverait à 171 025 €, soit 58,1 % du coût total de ses dépenses liées au projet E-SATPACK.**

AVIS DU COMITE AVENIR ENTREPRISE

Après examen de la demande, le comité technique « Avenir Entreprise » dans sa séance du 28 février 2014 considérant que la réalisation de ce programme permettra à l'entreprise tarn et garonnaise de :

- Diversifier les applications de la technologie de codes à bulles,
- Conquérir de nouveaux marchés,
- Maintenir l'avance technologique et concurrentielle,

propose d'accompagner l'entreprise PROOFTAG, au titre de **la politique départementale de soutien aux programmes de R&D des entreprises** à hauteur de **26 807 €**, à parité avec le Grand Montauban.

III - SARL ATECA

L'ENTREPRISE

L'entreprise ATECA basée à Montauban est spécialisée dans le perçage, l'usinage, le soudage laser, le traitement thermique des métaux et leur fabrication.

Elle a été créée en 1981 et a développé un grand savoir-faire dans le domaine des matériaux et systèmes avancés pour l'aéronautique, notamment pour ses « procédés spéciaux » et ses sphères creuses dont plusieurs applications ont été brevetées.

LE PROJET

ATECA est le porteur du **projet de R&D collaboratif COCOON** portant sur la fabrication d'une couche amortissante pour la protection de pièces composites de forme complexe destinées au secteur aéronautique.

Ce projet d'un coût total de 428 494 € sur 18 mois regroupe, outre ATECA, les sociétés CDETECH (31) et SKF Aerospace (26) et 2 laboratoires publics toulousains, le CRITT Mécanique & Composites et l'Institut Clément Ader (ISAE).

Le projet a été retenu par la Région dans le cadre de son appel à projets AEROSAT et bénéficiera à ce titre d'une aide régionale globale de 146 274 €.

Afin de mener à bien ce projet qui permettra de lever des verrous technologiques importants en termes de tenue mécanique après impact des pièces composites **l'entreprise a décidé d'investir 148 290 € dans le programme COCOON.**

LES INVESTISSEMENTS

	A réaliser	Eligible Conseil Général
Equipements de R&D et sous-traitance		
Résines, charges, tissus secs ou pré-impregnés	10 000 €	10 000 €
Sous-traitance	17 000 €	17 000 €
Sous-total (1)	27 000 €	27 000 €
Dépenses de personnel		
Ingénieur R&D	40 750 €	40 750 €
Ingénieur senior	11 500 €	11 500 €
Technicien R&D	23 066 €	23 066 €
Stagiaire	1 205 €	1 205 €
Autres coûts indirects	33 267 €	0 €
Sous-total (2)	109 788 €	76 521 €
Frais Généraux		
Frais généraux et de structure	11 502 €	11 502 €
Sous-total (3)	11 502 €	11 502 €
TOTAL GENERAL (1+2+3)	148 290 €	115 023 €

Au regard du régime cadre exempté de notification N°X60/2008 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation le taux maximum d'aides publiques autorisé applicable à ce type de projet est de 60 %.

La Région intervient sur COCOON à hauteur de 57 512 € en faveur de la société ATECA. Elle intervient également en faveur de la société CDETECH, du CRITT M&C et de l'Institut Clément Ader.

Compte-tenu de ce qui précède, le Conseil Général pourrait intervenir à hauteur de 11 502 €, **soit 10 % des investissements retenus.**

Au total, **l'aide globale (tous financeurs publics confondus) attribuée à ATECA s'élèverait à 69 014 €, soit 46,5 % du coût total de ses dépenses liées au projet COCOON.**

AVIS DU COMITE AVENIR ENTREPRISE

Après examen de la demande, le comité technique « Avenir Entreprise » dans sa séance du 28 février 2014 considérant que la réalisation de ce programme permettra à l'entreprise tarn et garonnaise de :

- Créer une activité de production à part entière de ces couches amortissantes en petite et moyenne série,
- Développer le portefeuille d'innovations et de nouveaux marchés,
- Renforcer l'image et le savoir-faire technologique de la société,

propose d'accompagner l'entreprise ATECA, au titre de **la politique départementale de soutien aux programmes de R&D des entreprises** à hauteur de **11 502 €**.

IV - SA ETABLISSEMENTS E. PECOU

L'ENTREPRISE

La Maison PECOU, fondée en 1880, est une entreprise familiale où cinq générations d'artisans-confiseurs se sont succédées. Elle dispose d'un outil industriel performant qui fournit 1 000 tonnes de produits par an (dont 75% de dragées). Le portefeuille clients est très diversifié et la concurrence se limite à quelques acteurs nationaux.

L'entreprise possède un grand savoir-faire sur le processus de dragéification et vient dans ce cadre de déposer son 1er brevet sur un nouveau concept de dragées avec un fourrage liquide.

LE PROJET

PECOU est le porteur d'un projet de R&D collaboratif, **le programme COLORINAT**, qui vise à mettre au point des alternatives aux colorants de synthèse utilisés dans les procédés de dragéification par l'utilisation d'actifs d'origine végétale.

Ce projet d'un coût total de 679 551 € sur 24 mois réunit un autre partenaire industriel (la société tarnaise SEPPIC et un laboratoire public toulousain le Laboratoire de Chimie Agro-industrielle de l'INPT). Il a été retenu par la Région dans le cadre de son appel à projets EPICURE et bénéficiera à ce titre d'une aide régionale globale de 221 769 €.

Afin de développer ses nouveaux colorants naturels et ainsi répondre aux exigences croissantes de la réglementation sur la santé des enfants notamment, et aux attentes de ses clients, **l'entreprise a décidé d'investir 329 475 € dans le programme COLORINAT**.

LES INVESTISSEMENTS

	A réaliser	Eligible Conseil Général
Equipements de R&D et sous-traitance		
Turbines	36 256 €	36 256 €
Accord de consortium	2 270 €	2 270 €
Sous-traitance LCA	70 000 €	0 €
Sous-total (1)	108 526 €	38 526 €
Autres dépenses et salaires		
Dragées pour essais	38 760 €	38 760 €
Colorants	1 025 €	1 025 €
Prestation de production d'extraits pré-industriels	10 000 €	10 000 €
Salaires équipe de recherche	170 821 €	170 821 €
Frais de mission	343 €	343 €
Sous-total (2)	220 949 €	220 949 €
TOTAL GENERAL (1+2)	329 475 €	259 475 €

Au regard du régime cadre exempté de notification N°X60/2008 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation le taux maximum d'aides publiques autorisé applicable à ce type de projet est de 60 %.

La Région intervient sur COLORINAT à hauteur de 104 672 € en faveur de la société PECOU. Elle n'intervient pas sur SEPPIC en raison du statut de « grande entreprise » de cette entreprise et de la non incitativité de l'aide.

La communauté d'agglomération du Grand Montauban intervient à hauteur de 35 000 € en faveur de la société PECOU.

Compte tenu des positions des autres financeurs le conseil Général pourrait intervenir à hauteur de **25 066 € soit 10 % environ des investissements retenus.**

Au total, **l'aide globale (tous financeurs publics confondus) attribuée à PECOU s'élèverait à 164 738 €, soit 50 % du coût total de ses dépenses liées au projet COLORINAT.**

AVIS DU COMITE AVENIR ENTREPRISE

Après examen de la demande, le comité technique « Avenir Entreprise » dans sa séance du 28 février 2014 considérant que la réalisation de ce programme permettra à l'entreprise tarn et garonnaise de :

- Conserver l'étendue de la gamme de couleurs proposées aujourd'hui par PECOU (et SEPPIC),
- Conquérir de nouveaux marchés en France et à l'export,
- Se différencier de la concurrence,

propose d'accompagner l'entreprise ETABLISSEMENTS E. PECOU au titre de **la politique départementale de soutien aux programmes de R&D des entreprises** à hauteur de **25 066 €**.

V - SAS BISCUITS POULT

L'ENTREPRISE

Créée en 1883 à Montauban, **l'entreprise POULT** est un acteur industriel emblématique du département, leader sur le marché des fabricants de biscuits sous marque de distributeur. Les produits sont des biscuits de type goûters fourrés, nappés, tartelettes, barquettes et sablés et représentent 330 millions de paquets de biscuits par an.

Le site de Montauban emploie 417 personnes sur les 1750 salariés du groupe au niveau mondial et les 750 collaborateurs en France. La société appartient au groupe Poulter Panier Tanguy, composé de 4 usines dont 2 en Bretagne (Panier et Tanguy) et 2 dans le Sud-Ouest (Aire-sur-Adour et Montauban).

POULT place l'innovation au cœur de sa stratégie. Lauréat du trophée du « Management de l'innovation » en 2010, l'entreprise construit avec l'ensemble de ses salariés un modèle original reposant sur la collaboration, la liberté et la confiance, entre les salariés de l'entreprise et avec son écosystème.

LE PROJET

POULT est le co-porteur du **projet de R&D collaboratif SUBSTIPALM** avec la société gersoise NATAIS (leader européen du maïs à pop-corn). Ce projet vise à rechercher des alternatives « non exotiques » à l'huile de palme utilisée dans les procédés de fabrication des biscuits POULT et du pop-corn NATAIS.

Ce projet d'un coût total de 1 320 384 € sur 24 mois regroupe, outre POULT et NATAIS, le centre technique industriel bordelais ITERG et un laboratoire public toulousain, le Laboratoire des Interactions Moléculaires et de la Réactivité Chimique et Photochimique (IMRCP) de l'Université Paul Sabatier. Il a été retenu par la Région dans le cadre de son appel à projets EPICURE et bénéficiera à ce titre d'une aide régionale globale de 309 999 €.

Afin de développer un tel substitut à l'huile de palme qui représenterait une réelle avancée au plan environnemental et valorisation des ressources locales, **l'entreprise a décidé d'investir 310 384 € dans le programme SUBSTIPALM.**

LES INVESTISSEMENTS

	A réaliser	Eligible Conseil Général
Equipements de R&D et sous-traitance		
Pétrin de laboratoire	8 250 €	8 250 €
Appareil de rhéologie	3 750 €	3 750 €
Immobilisation de lignes de production	3 017 €	3 017 €
Sous-traitance Agrotech	17 457 €	17 457 €
Sous-traitance laboratoire d'analyses	5 000 €	5 000 €
Prestation IMRCP (CDD 2 ans)	80 000 €	80 000 €
Sous-total (1)	117 474 €	117 474 €
Autres dépenses et salaires		
Matières premières et emballages actuels	59 676 €	59 676 €
Nouvelle matière première	15 000 €	15 000 €
Autres frais annexes (expédition...)	5 600 €	0 €
Salaires personnel de recherche	112 634 €	112 634 €
Sous-total (2)	192 910 €	187 310 €
TOTAL GENERAL (1+2)	310 384 €	304 784 €

Au regard du régime cadre exempté de notification N°X60/2008 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation le taux maximum d'aides publiques autorisé applicable à ce type de projet est de 40 %.

La Région intervient sur SUBSTIPALM à hauteur de 97 530 € en faveur de la société POULT. Elle n'intervient pas sur le centre technique industriel ITERG, dont le financement est pris en charge par la Région Aquitaine, ni sur le laboratoire IMRCP.

Compte tenu des positions de la Région le Conseil Général pourrait intervenir à hauteur de **24 382 € soit 8 % des investissements retenus.**

Au total, **l'aide globale (tous financeurs publics confondus) attribuée à POULT s'élèverait à 121 912 €,** soit environ 39 % du coût total de ses dépenses liées au projet SUBSTIPALM.

AVIS DU COMITE AVENIR ENTREPRISE

Après examen de la demande, le comité technique « Avenir Entreprise » dans sa séance du 28 février 2014 considérant que la réalisation de ce programme permettra à l'entreprise tarn-et-garonnaise de :

- Doubler le chiffre d'affaires à horizon 3 ans,
- Utiliser la nouvelle huile dans d'autres types de fourrages et de produits,
- Se différencier de la concurrence et créer une dizaine de postes,

propose d'accompagner l'entreprise SAS BISCUITS POULT au titre de **la politique départementale de soutien aux programmes de R&D des entreprises** à hauteur de **24 382 €.**

CONCLUSION

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître, **votre décision quant à l'octroi, dans le cadre de la politique d'aides aux programme de R&D, des subventions sollicitées.**

Je vous précise que ces subventions seraient éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, sur l'article 656837, sous-fonction 91 (REDE)

Autorisation de programme 2014	160 000 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes	0 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	112 757 €
Disponible	47 243 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du comité technique "Avenir Entreprise" réuni le 28 février 2014,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde, au titre de la politique départementale de soutien aux programmes de développement et recherche des entreprises, les subventions suivantes :
 - 25 000 € à l'entreprise « SARL DESGRANGES AERO » à Grisolles, porteur du projet de R&D collaboratif UHP-NOTOCO, pour l'usinage à haute productivité de nouveaux titanes et la caractérisation d'outils coupants de fraisage,
 - 26 807 € à l'entreprise « SAS PROOFTAG » à Montauban, participant au projet R&D collaboratif E-SATPACK, pour la mise au point d'un colis intelligent, sécurisé, géolocalisable et directement relié au consommateur par l'intermédiaire d'un smartphone,
 - 11 502 € à l'entreprise « SARL ATECA » à Montauban, porteur du projet de R&D collaboratif COCOON, pour la fabrication d'une couche amortissante pour la protection de pièces composites de forme complexe destinées au secteur aéronautique,
 - 25 066 € à l'entreprise « SA ETABLISSEMENTS E. PECOU » à Montauban, porteur du projet de R&D collaboratif COLORINAT, pour la mise au point des alternatives aux colorants de synthèse utilisés dans les procédés de dragéification par l'utilisation d'actifs d'origine végétale,
 - 24 382 € à l'entreprise « SAS BISCUITS POULT » à Montauban, porteur du projet de R&D collaboratif SUBSTRPALM, avec la société gersoise NATAIS (leader européen du maïs à pop-corn) pour la recherche des alternatives « non exotiques » à l'huile de palme utilisée dans les procédés de fabrication des biscuits POULT et du pop-corn NATAIS ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 656837, sous-fonction 91 (REDE) du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET